

À l'autre endroit, pourtant, M. Crosbie a accusé le chef de l'opposition au Sénat d'être perfide quand il voulait s'assurer que le Sénat étudie soigneusement cette mesure.

**Une voix:** C'est honteux!

**Le sénateur Perrault:** Le premier ministre l'a attaqué en accusant le Sénat de retarder le projet de loi sans, a-t-il laissé entendre, en avoir le mandat. S'il y a jamais eu un projet de loi dont le Sénat se devait de retarder l'adoption et de débattre à fond toutes les dispositions, c'était bien celui-ci.

Le 24 mai 1956, le *Globe and Mail* ajoute:

Mais s'ils prennent leurs pouvoirs et leurs responsabilités au sérieux, s'ils tiennent à remplir la mission de la Chambre haute, ils vont refuser de sauter...

... dans le cerceau du gouvernement.

**Le sénateur Dood:** C'est de quelle date déjà?

**Le sénateur Perrault:** Cet article a paru dans le très conservateur *Globe and Mail* en 1956.

M. Stanfield a dit quelque chose de semblable.

—Ce n'est pas contre l'opposition, mais contre le Parlement tout entier que la clôture est invoquée. Quand le gouvernement y recourt d'une manière qui tourne le Parlement en dérision et que les ministériels renoncent à leurs prérogatives de représentants du peuple, il n'y a plus personne sauf l'opposition pour défendre la liberté.

Voilà pour la tactique que les conservateurs par Lewis interposé ont employée dans l'autre Chambre. Jamais la clôture n'a été invoquée sur une telle échelle dans notre histoire. Il est temps que certains de nos faiseurs d'opinion reconnaissent la gravité de la situation. John Diefenbaker peut bien se retourner dans sa tombe!

Le Parlement a raté une belle occasion, en collaboration avec les médias, de renseigner les Canadiens, sur une initiative de politique nationale grosse de conséquences pour eux et pour leurs enfants. Mais le gouvernement a choisi une autre voie, celle qui consiste à dissimuler, à limiter le débat, à invoquer la clôture et, de concert avec les groupes favorables au libre-échange, à dépenser de manière éhontée des millions de dollars pour influencer sur l'issue des élections.

Au cours de la campagne électorale, un homme d'affaires de la Colombie-Britannique m'a téléphoné pour se plaindre des pressions indues qu'on exerçait sur lui pour qu'il appuie ce qu'on décrivait comme «l'ultime victoire du parti conservateur». On lui demandait un «supplément» de plusieurs milliers de dollars pour aider un des groupes favorables au libre-échange et, pour tout dire, la campagne des conservateurs.

Honorables sénateurs, j'ai fermement l'intention de présenter un projet de loi visant à empêcher tous les partis politiques de violer ainsi sournoisement et sans scrupules les règles relatives aux dépenses électorales. Au sens strict, les activités des groupes de pression sont peut-être légales, mais elles vont à l'encontre des efforts que nous déployons pour assurer la justice et l'équité dans le financement des campagnes électorales et elles sont contraires, en tout cas, au franc-jeu. En effet, il faudra sérieusement songer à limiter les dépenses des groupes d'intérêts et le nombre des sondages au cours des campagnes électorales, deux réformes que je considère absolument essentielles pour notre pays. Je ferai l'impossible pour entreprendre ou appuyer des initiatives en ce sens.

[Le sénateur Perrault.]

Je ne compte plus les gens qui m'ont dit: «À voir les attaques qu'a dû essuyer votre leader au cours de la dernière campagne électorale, je me demande comment il se fait qu'on permette de débiter de telles grossièretés au Parlement.» À cela, je réponds: «Naturellement, nous n'accepterions pas de telles grossièretés au Parlement!» Vous ne pouvez pas vous lever au Parlement pour accuser un autre représentant d'avoir trahi son pays ou d'avoir menti. C'est pourtant ce que le parti conservateur a fait à la toute dernière offensive qu'il a dû mener pour remporter les élections—il a utilisé un langage qui n'aurait pas été toléré en cette Chambre, ainsi que des messages de propagande payés grâce aux sommes énormes qui lui ont été versées par des organismes de toutes les régions du pays.

● (1330)

Les attaques que le parti conservateur a dirigées contre le chef libéral pendant la campagne électorale et le langage qu'il a utilisé à cette fin déshonorent notre régime. Un sénateur qui se lèverait en cette Chambre et qui accuserait un autre sénateur de trahison, de déloyauté ou de mensonges serait prié de retirer ses propos ou de se retirer de la Chambre. Je me demande si le parti conservateur est fier de la performance qu'il a donnée au cours de la campagne, lui qui a également tenté d'opposer l'Ontario et le Québec dans le débat entourant l'entente de libre-échange. Les honorables sénateurs d'en face connaissent les faits.

Certains représentants du parti conservateur ont assisté, plus tôt cette année, à la convention républicaine. Le Canada aurait pu en profiter s'ils en avaient retenu des politiques constructives plutôt que des tactiques déloyales.

Au cours des derniers mois, les représentants de l'opposition en cette Chambre ont été grandement maltraités. Le premier ministre et nombre de ses collègues les ont accusés de faire de l'obstruction. On serait en droit d'affirmer que leurs accusations étaient pour le moins incohérentes. Je n'oublierai jamais la fois où, il y a quelques semaines, le premier ministre a accusé le Sénat de retarder l'adoption du projet de loi sur les garderies, projet de loi qui, au moment de cette affreuse dénonciation, n'était même pas encore parvenu au Sénat. J'imagine que le premier ministre anticipait les difficultés, si je puis dire. Peu importe, cette tactique s'inscrivait dans la sale campagne de diffamation politique du gouvernement contre le Sénat.

Honorables sénateurs, il est à espérer que le gouvernement comprendra à la longue que le Sénat a un devoir à remplir auprès des régions du Canada, particulièrement lorsqu'on traite d'un projet important susceptible de modifier la nature même de notre pays. Nous avons en particulier le devoir d'attirer l'attention de la population afin de la sensibiliser à une question d'intérêt national, de prendre les mesures qui s'imposent et de poser les questions nécessaires avant que le projet de loi ne soit adopté.

À l'instar de la plupart des Canadiens, j'estime que le Sénat a agi de façon raisonnable et responsable au cours des derniers mois, c'est-à-dire pendant tout le débat sur le libre-échange qui a suscité tant de controverses. Nous avons le devoir impérieux de mettre le gouvernement en garde et d'exprimer nos préoccupations. Voilà pourquoi le rapport signale essentiellement les préoccupations des sénateurs concernant cette mesure législative. Nous avons bien agi en retardant l'adoption de ce projet